

26 juillet 2022

Le Groupe Aldo Inc. réalise une restructuration en vertu de la LACC

Davies a conseillé son client de longue date, Le Groupe Aldo Inc., dans le cadre de la restructuration réussie réalisée par celle-ci en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, procédure qui a commencé en mai 2020 lorsque la société a demandé la protection contre ses créanciers à la suite des confinements causés par la pandémie de COVID 19.

Davies a coordonné la procédure d'insolvabilité échelonnée sur deux ans au Canada, aux États-Unis, en Suisse, en France, en Irlande et au Royaume-Uni. Le cabinet a également prêté assistance à Aldo dans différents autres pays en ce qui a trait à ses activités et au traitement avec les franchisés. Le plan d'arrangement, approuvé par une grande majorité des créanciers, a été récemment sanctionné par la Cour supérieure du Québec. Un concordat en Suisse (l'équivalent d'un plan d'arrangement) visant Aldo Group International AG, qui est un membre du même groupe, a également été approuvé par une grande majorité des créanciers et ratifié par le tribunal suisse, ce qui a permis à la société d'amorcer son nouveau chapitre.

L'équipe de Davies qui a conseillé Aldo dans le cadre de la procédure était composée des personnes suivantes : Denis Ferland, Christian Lachance, Gabriel Lavery Lepage, Benjamin Jarvis, Pierre Lantoin, Hannah Toledano et Amélie Lehouillier (Restructuration financière et insolvabilité); Mylène Nadeau, Sylvie Samson et Jonathan Godin (Immobilier commercial); Sébastien Thériault, Charles Larose Jodoin, Véronique Gaumond-Carignan and Kimvy Ngo (Financement); et Marie-Emmanuelle Vaillancourt (Fiscalité).